



AMÉNAGEMENT, MOBILITÉS, ENVIRONNEMENT : 10 ANS D'EXPERTISE ET D'AVANCÉES, AU SERVICE DE POLITIQUES PUBLIQUES RÉSOLUMENT Tournées VERS L'AVENIR

Avant-propos

Le 19 décembre 2011, le Sénat créait sa septième commission permanente : la **commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire**. La vocation de ce nouvel acteur **institutionnel** reste la même depuis sa première réunion de travail le 26 mars 2012 : donner toute leur place **aux problématiques environnementales et d'aménagement des territoires** au sein de la Chambre haute du Parlement français.

Au fil des textes examinés et des missions de contrôle de ces dix dernières années, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, ainsi renommée en mai 2015, est devenue une partie prenante **incontournable** de l'écosystème institutionnel, laissant une **empreinte durable dans l'élaboration des politiques publiques** de notre pays.

En matière **environnementale**, la commission a œuvré pour accompagner et impulser la construction d'une **écologie territoriale, pragmatique et innovante animée du souci de préserver la biodiversité**.

En matière de **transports et d'infrastructures**, la commission n'a cessé de plaider pour le **développement de mobilités moins carbonées**, tout en étant attentive à assurer un **maillage équilibré du territoire** et à garantir **l'entretien de nos infrastructures**.

Enfin, la commission a contribué à la modernisation de la gouvernance de notre **politique d'aménagement du territoire** (création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires en 2019), sans jamais oublier de porter la **voix des territoires ruraux et fragiles** dans la conception des politiques de cohésion et de développement économique territorial.

Depuis **10 ans**, la commission s'engage pour placer en haut de l'agenda politique des **sujets aujourd'hui structurants dans la conduite des politiques publiques** — prévention et indemnisation des catastrophes naturelles, lutte contre l'hyperfréquentation des sites naturels, limitation de l'empreinte environnementale du numérique... Ses **actions de contrôle emblématiques** et portant sur des **sujets très concrets pour les Français** ont contribué à ajuster ou réorienter la politique gouvernementale — par exemple, en matière de sécurité des ponts, après l'effondrement du pont de Gênes, ou de prévention des risques industriels, à la suite de l'accident de Lubrizol.

La **capacité de la commission à anticiper, à explorer les sujets émergents et à proposer des solutions concrètes et souvent inédites** s'est appuyée sur deux atouts : un **esprit transpartisan**, qui a depuis l'origine nourri ses travaux, et la **recherche d'un dialogue constructif** avec les autres commissions permanentes, en particulier avec celle des affaires économiques, pour fortifier l'expertise sénatoriale afin de construire **un avenir plus résilient, durable et équitable**.

Cette **première décennie d'affirmation** a produit des résultats tangibles. Elle ouvre désormais la voie à une **décennie de confirmation**, dans un **contexte plus que jamais marqué** par le **creusement des fractures territoriales** et la montée en puissance dans le débat public des **préoccupations environnementales et climatiques**.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat fête ses dix ans ! L'occasion de revenir sur une décennie d'existence institutionnelle, au service de politiques publiques résolument tournées vers l'avenir.

ENVIRONNEMENT : ACCOMPAGNER ET IMPULSER LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLOGIE TERRITORIALE, PRAGMATIQUE ET INNOVANTE

Depuis 10 ans, par sa contribution à la prise en compte dans les politiques publiques nationales du climat, de la biodiversité, de l'économie circulaire et de la prévention des risques naturels et technologiques, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ne s'est pas contentée d'accompagner la montée en puissance des problématiques environnementales dans le débat public : elle a donné une impulsion déterminante pour la construction dans notre pays d'une écologie territoriale, pragmatique et innovante.

CLIMAT & DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE

Loi
« Climat
et résilience »
(2021)



- **Loi du quinquennat la plus touffue et la plus emblématique (305 articles)** largement complétée par les travaux de la commission (plus d'1/3 des articles d'origine sénatoriale)
- **Un apport phare de la commission** : inscrire dans la loi le nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) et des apports sectoriels nombreux (lutte contre la déforestation importée, régulation de la publicité, développement du réemploi...)

Lois
« Empreinte
environnementale
du numérique »
(2021)



- **2 lois** issues des travaux de la mission d'information de la commission, instaurant un cadre juridique inédit en Europe de lutte contre la pollution numérique et plaçant ce sujet dans le débat public
- **Un apport phare de la commission** : renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée et logicielle

Résolutions COP21
et COP26
(2015 & 2021)



- Un **suivi régulier des négociations internationales environnementales et climatiques** depuis son premier rapport d'information ("RIO+20" - 2012)
- **Un apport phare de la commission** : un suivi, ayant donné une **impulsion transpartisane** à la **conclusion d'accords climatiques ambitieux**

Loi
« participation
du public »
(2012)



- Un texte conçu pour améliorer les modalités de mise en œuvre du principe de participation du public
- **Première loi promulguée examinée au fond par la commission depuis sa création**

BIODIVERSITÉ

Loi « OFB »
(2019)



- **Loi** qui fusionne les opérateurs de l'État compétents en matière de biodiversité au sein d'une même entité : **l'Office français de la biodiversité (OFB)**
- **Un apport phare de la commission** : renforcer les pouvoirs de police des inspecteurs de l'environnement et l'élargissement du périmètre des aires marines protégées aux aires spécifiques à certains territoires ultra-marins

Loi
« Biodiversité »
(2016)



- Près de 40 ans après la dernière loi sur la nature (1976), une loi qui vise à limiter l'érosion de la biodiversité en créant un organisme dédié : l'Agence française pour la biodiversité (AFB), ancêtre de l'actuel OFB
- **Un apport phare de la commission** : introduire en droit français la réparation du préjudice écologique

ÉCONOMIE CIRCULAIRE & PRÉVENTION DES RISQUES

Loi « AGEC »
(2020)



- Une révision en profondeur de la législation française sur la prévention et la gestion des déchets
- **Un apport phare de la commission** : mettre en place un fonds pour financer la réparation des biens du quotidien

Rapport
d'information
« Prévention
des risques
industriels :
ne pas baisser
la garde »
(2022)



- **80 % des recommandations** de la commission d'enquête du Sénat post-incendie des usines Lubrizol et Normandie Logistique **ont inspiré des mesures gouvernementales**
- **Deux apports phare de la commission** : augmenter le nombre d'inspecteurs des ICPE et renforcer la prévention du risque incendie dans les stockages de liquides combustibles

Rapport
« Gestion
des risques
climatiques
et évolution
des régimes
d'indemnisation »
(2019)



- Un objectif : adapter **nos politiques de prévention et d'indemnisation des catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique**
- **Un apport phare de la commission** : renforcer le soutien aux collectivités territoriales affectées par des phénomènes climatiques extrêmes

TRANSPORTS : DÉCARBONER, MAILLER LE TERRITOIRE ET ENTREtenir NOS INFRASTRUCTURES

Depuis 10 ans, intégrant les mutations profondes du secteur des mobilités, les travaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ont été guidés par une triple volonté : encourager la décarbonation du secteur, assurer une desserte équilibrée du territoire, et garantir l'entretien de nos infrastructures. Elle a formulé des propositions ambitieuses mais toujours pragmatiques au service de la mobilité de l'ensemble de nos concitoyens, sur tout le territoire.

MOBILITÉS

<p>Loi « Climat et résilience » (2021) </p>	<ul style="list-style-type: none">☛ Un apport phare de la commission : prêt à taux zéro pour l'acquisition de véhicules peu polluants pour les personnes vivant dans ou à proximité d'une zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)
<p>Loi d'orientation des mobilités (2019) </p>	<ul style="list-style-type: none">• Une profonde réorganisation de la gouvernance en matière de transport, pour couvrir les "zones blanches de la mobilité"☛ Un apport phare de la commission : la sécurisation du financement de l'Agence de financement des infrastructures de France et le soutien aux mobilités actives (création d'un schéma national des véloroutes et des voies vertes, obligation pour les trains et cars neufs de disposer de places vélo, etc.)
<p>Loi « Nouveau pacte ferroviaire » (2018) </p>	<ul style="list-style-type: none">• Une réforme du système ferroviaire français pour ouvrir le marché à la concurrence☛ Un apport phare de la commission : la préservation des dessertes TGV utiles au maillage du territoire par la conclusion, par l'État, de contrats de service public

INFRASTRUCTURES

<p>Mission d'information « Sécurité des ponts : éviter un drame » (2019) </p>	<ul style="list-style-type: none">• Révèle le mauvais état structurel de 25 000 ponts en France → près d'1 pont sur 10☛ Un apport phare de la commission : réhaussement des moyens budgétaires pour l'entretien du patrimoine de l'État et des collectivités pour les ouvrages d'art
<p>Mission d'information « Réarmer les ports dans la compétition internationale » (2020) </p>	<ul style="list-style-type: none">• Met au jour l'absence de stratégie de long terme de l'Etat pour développer notre système portuaire☛ Un apport phare de la commission : présentation de la stratégie nationale portuaire par le Gouvernement en janvier 2021, prenant partiellement en compte les préconisations du Sénat

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : GARANTIR LA COHÉSION NATIONALE PAR LA RÉSORPTION DES FRACTURES TERRITORIALES ET PERMETTRE À CHAQUE TERRITOIRE DE VALORISER SES ATOUTS

En portant son action sur la résorption des multiples fractures – numérique, sanitaire et sociale, économique, relative aux mobilités – qui affectent notre pays, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a apporté sa marque de fabrique à la définition et à la mise en œuvre de solutions ambitieuses pour les territoires les plus fragiles, en particulier dans la ruralité : les propositions formulées depuis 10 ans ont inspiré et alimenté de nombreux plans d'action ainsi que des évolutions législatives, dont les effets sur le renforcement de la cohésion territoriale dans notre pays perceptibles seront suivis dans le temps.

GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION



- Instauration d'un **guichet unique**, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**, pour soutenir les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets locaux
- **Deux apports phare de la commission** : approbation par le **Parlement** de la nomination du **directeur général de l'ANCT** et création d'un **comité local de la cohésion territoriale**



- **Objectif** → « sauver » les zones de revitalisation rurale (ZRR), créées en 1995 et qui devaient s'éteindre en 2020 en l'absence d'intervention législative
- **Objectif partiellement atteint à date** : la mobilisation du Sénat a permis de maintenir les ZRR (deux prorogations votées en loi de finances) mais une réforme globale se fait encore attendre

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



- Une **exigence martelée au fil des rapports de la commission** : résorber la fracture numérique du pays, tant du point de vue des réseaux fixes que mobiles
- **Un apport phare de la commission** : sous la pression parlementaire → fixation d'objectifs contraignants de déploiement aux opérateurs mobiles (*New Deal Mobile*) et mobilisation par le Gouvernement de moyens importants pour le déploiement du très haut débit (+ 570 millions d'euros) dans le contexte de crise sanitaire

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX



- Une réaction anticipatrice face au constat d'une **aggravation des inégalités territoriales d'accès aux soins depuis 10 ans**, qui porte atteinte au pacte républicain
- **Un apport phare de la commission** : des **propositions pionnières** occupant aujourd'hui une place centrale dans le débat public → mise en place d'un conventionnement sélectif dans les zones sur-dotées



76 rapporteurs en 10 ans



TEXTES EXAMINÉS



RÉUNIONS DE COMMISSION



AMENDEMENTS EXAMINÉS



AMENDEMENTS ADOPTÉS



Raymond Vall

Président de la commission de 2012 à 2014



Hervé Maurey

Président de la commission de 2014 à 2020



Jean-François Longeot

Président de la commission depuis 2020